

# États financiers

## Plan IDEO+ RESPONSABLE

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023  
et la période de 333 jours terminée le 31 décembre 2022



# Le Plan IDEO+ RESPONSABLE

## Table des matières

<b>Rapport de l'auditeur indépendant .....</b>	<b>1</b>
<b>États financiers</b>	
États de la situation financière .....	4
États du résultat net et du résultat global .....	5
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats .....	6
Tableau des flux de trésorerie .....	8
<b>Inventaire du portefeuille .....</b>	<b>9</b>
<b>Notes complémentaires .....</b>	<b>14</b>
<b>Annexes</b>	
Conventions de plans de bourses d'études (non audité) .....	27
Paiement d'aide aux études (non audité) .....	28

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux souscripteurs du  
Plan IDEO+ RESPONSABLE

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Plan IDEO+ RESPONSABLE (le « Plan »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et 2022, les états du résultat net et du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice terminé au 31 décembre 2023 et l'exercice de 333 jours terminé le 31 décembre 2022, ainsi que les notes complémentaires y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Plan aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé au 31 décembre 2023 et l'exercice de 333 jours terminé le 31 décembre 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Plan conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Plan.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Plan avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Plan à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Plan ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Plan.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Plan.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Plan à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Plan à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>*

Québec, Québec  
Le 21 mars 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A149702

## États de la situation financière

(en milliers de \$ canadiens)

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Actifs</b>			
Trésorerie		72	135
Dividendes à recevoir		3	-
Intérêts à recevoir		40	5
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir	9	585	200
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir		822	215
Placements	4, 9	13 363	2 606
		<b>14 885</b>	3 161
<b>Passifs</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs	6	36	256
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à rembourser		1	-
		<b>37</b>	256
<b>Actif net attribuable aux contrats</b>		<b>14 848</b>	2 905

### Approuvé par

[François Lavoie] \_\_\_\_\_ Président du conseil d'administration

[Albert Caponi] \_\_\_\_\_ Président du comité d'audit et de gestion des risques

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**États du résultat net et du résultat global**  
**pour les exercices terminés les 31 décembre**  
(en milliers de \$ canadiens)

	Notes	2023	2022 (333 jours)
<b>Produits des activités ordinaires</b>			
Intérêts gagnés aux fins de paiements d'aide aux études		120	12
Dividendes		50	5
Gain (perte) réalisé sur cession de placements		126	(1)
Variation de la plus-value non réalisée sur les placements		381	38
		<b>677</b>	54
<b>Charges opérationnelles</b>			
Frais de courtage		1	-
Frais de taxes américaines		2	1
Honoraires des gestionnaires de portefeuille		14	1
Honoraires du gardien de valeurs		19	2
Honoraires d'administration	7	119	12
		<b>155</b>	16
<b>Résultat net et résultat global attribuable aux contrats</b>		<b>522</b>	38

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

## États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats pour les exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de \$ canadiens)

	Épargne des souscripteurs	Compte PAE	Revenus sur épargne	SCEE	IQEE	Revenus sur incitatif	Total
<b>Actif net au 31 décembre 2022</b>	2 128	-	33	522	217	5	2 905
Résultat net et résultat global de la période	-	12	417	-	-	93	522
<b>Augmentation</b>							
Épargne des souscripteurs	8 689	-	-	-	-	-	8 689
Subventions reçues des gouvernements	-	-	-	2 027	850	-	2 877
Transferts reçus d'autres promoteurs	-	-	-	86	31	-	117
	8 689	-	-	2 113	881	-	11 683
<b>Diminution</b>							
Remboursement d'épargne à l'échéance	(222)	-	-	-	-	-	(222)
Transferts vers d'autres promoteurs	-	-	-	(1)	(1)	-	(2)
Subventions et revenus sur subventions versées	-	-	(3)	(26)	(9)	-	(38)
	(222)	-	(3)	(27)	(10)	-	(262)
<b>Actif net au 31 décembre 2023</b>	<b>10 595</b>	<b>12</b>	<b>447</b>	<b>2 608</b>	<b>1 088</b>	<b>98</b>	<b>14 848</b>



**États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats**  
**pour les exercices terminés les 31 décembre**  
(en milliers de \$ canadiens)

	Épargne des souscripteurs	Compte PAE	Revenus sur épargne	SCEE	IQEE	Revenus sur incitatif	Total
<b>Actif net au 1 février 2022</b>	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et résultat global de la période	-	-	33	-	-	5	38
<b>Augmentation</b>							
Épargne des souscripteurs	2 136	-	-	-	-	-	2 136
Subventions reçues des gouvernements	-	-	-	514	215	-	729
Transferts reçus d'autres promoteurs	-	-	-	8	2	-	10
	2 136	-	-	522	217	-	2 875
<b>Diminution</b>							
Remboursement d'épargne à l'échéance	(8)	-	-	-	-	-	(8)
	(8)	-	-	-	-	-	(8)
<b>Actif net au 31 décembre 2022</b>	<b>2 128</b>	<b>-</b>	<b>33</b>	<b>522</b>	<b>217</b>	<b>5</b>	<b>2 905</b>

**Tableaux des flux de trésorerie**  
**pour les exercices terminés les 31 décembre**  
(en milliers de \$ canadiens)

	2023	2022 (333 jours)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Revenus perçus		
Intérêts	85	7
Dividendes	58	3
	<b>143</b>	10
Charges opérationnelles payées		
Frais de courtage	(1)	-
Frais de taxes américaines	(2)	(1)
Honoraires des gestionnaires de portefeuille	(11)	-
Honoraires du gardien de valeurs	(18)	-
Honoraires d'administration	(91)	(8)
	<b>(123)</b>	(9)
Autres activités opérationnelles		
Cession de placements	14 661	2 205
Acquisition de placements	(24 922)	(4 774)
	<b>(10 261)</b>	(2 569)
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités opérationnelles</b>	<b>(10 241)</b>	(2 568)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Épargne reçue	8 444	2 136
Avance sur épargne	-	250
Épargne versée à d'autres promoteurs	(7)	-
Remboursements d'épargne aux souscripteurs	(222)	(8)
SCEE reçue	1 727	323
IQEE reçue	274	2
Incitatifs et revenus sur incitatifs versés	(35)	-
Revenus sur épargne versés	(3)	-
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>10 178</b>	2 703
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie</b>	<b>(63)</b>	135
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>135</b>	-
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>72</b>	135

**Inventaire du portefeuille**  
**au 31 décembre 2023**  
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
<b>Placements à court terme</b>					
2 288	Encaisse		-	2 288	2 288
130	Cash sweep		-	129	129
20	BCIQUADREAL REALTY	12 mars 2024	1,056	20	20
15	TMX GROUP LTD	11 déc. 2024	2,997	15	15
59	IVANHOE CAMBRIDGE II INC	12 déc. 2024	2,296	57	57
<b>Total - Placements à court terme</b>				<b>2 509</b>	<b>2 509</b>

**Obligations**

**Obligations émises ou garanties par une province canadienne**

140	PROV OF ONTARIO	2 juin 2033	3,650	133	139
37	PROV OF ONTARIO	2 juin 2032	3,750	36	37
325	PROV OF ONTARIO	2 févr. 2032	4,050	320	334
5	PROV OF ONTARIO	2 juin 2031	6,200	6	6
175	PROV OF ONTARIO	2 juin 2030	2,050	154	160
284	PROV OF ONTARIO	1 nov. 2029	1,550	245	255
11	PROV OF ONTARIO	2 juin 2028	2,900	11	11
107	PROV OF ONTARIO	1 févr. 2027	1,850	99	101
30	PROV OF ONTARIO	5 févr. 2025	2,650	29	29
10	PROV OF QUEBEC	22 nov. 2032	3,900	10	10
516	PROV OF QUEBEC	20 mai 2032	3,650	503	515
279	PROV OF QUEBEC	27 mai 2031	2,100	243	252
4	PROV OF QUEBEC	1 sept. 2028	2,750	4	4
22	PROV OF QUEBEC	1 sept. 2027	2,750	22	21
35	PROVINCE OF ONTARIO	1 févr. 2027	1,850	33	33
				<b>1 848</b>	<b>1 907</b>

**Obligations émises ou garanties par une municipalité**

30	SOUTH COAST BC TRANSN AUTH	3 juil. 2030	1,600	25	27
				<b>25</b>	<b>27</b>

**Obligations émises par des entreprises**

25	407 INTERNATIONAL INC	27 juil. 2029	6,470	28	28
20	407 INTERNATIONAL INC	22 mai 2025	1,800	19	19
20	ALIMENTATION COUCHE-TARD INC	25 sept. 2030	5,592	20	21
17	ALLIED PROPERTIES REIT	12 févr. 2026	1,726	15	16
15	ALTALINK L P	29 mai 2026	2,747	14	15
15	BANK OF MONTREAL	26 nov. 2082	7,325	15	15
50	BANK OF MONTREAL	29 mai 2028	5,039	50	51
25	BANK OF MONTREAL	28 mai 2026	1,551	22	23
15	BANK OF MONTREAL	10 mars 2026	1,758	14	14

## Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2023

(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
<b>Obligations (suite)</b>					
<b>Obligations émises par des entreprises (suite)</b>					
20	BANK OF NOVA SCOTIA	1 nov. 2027	1,400	17	18
65	BANK OF NOVA SCOTIA	3 févr. 2025	2,160	63	63
20	BCIQUADREAL REALTY	24 juil. 2030	1,747	16	17
58	BCIQUADREAL REALTY	24 juin 2026	2,551	54	56
65	BELL CANADA	29 mai 2028	2,200	57	60
25	BELL CANADA	29 sept. 2027	3,600	24	24
20	BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS	15 janv. 2030	3,380	18	19
70	CANADIAN IMPERIAL BK OF COMM	17 avr. 2025	2,000	67	67
25	CHOICE PROPERTIES REIT	8 mars 2028	4,178	24	25
41	CHOICE PROPERTIES REIT	30 nov. 2026	2,456	38	39
25	CHOICE PROPERTIES REIT	10 janv. 2025	3,546	25	25
15	CT REIT	16 juin 2027	3,469	14	14
10	CT REIT	9 juin 2025	3,527	10	10
15	DOLLARAMA INC	8 juil. 2026	1,871	14	14
20	ENBRIDGE INC	12 avr. 2078	6,625	19	20
15	ENBRIDGE INC	8 juin 2027	3,200	14	14
20	ENERGIR INC	16 avr. 2027	2,100	18	19
10	FEDERATION DES CAISSES	23 août 2032	5,035	10	10
5	FEDERATION DES CAISSES	17 nov. 2028	5,467	5	5
55	FEDERATION DES CAISSES	16 août 2028	5,475	55	57
15	GRANITE REIT HOLDINGS LP	30 août 2028	2,194	13	13
31	GRANITE REIT HOLDINGS LP	4 juin 2027	3,062	29	29
5	GREAT-WEST LIFECO INC	28 févr. 2028	3,337	5	5
15	HYDRO ONE INC	30 nov. 2029	3,930	14	15
30	HYDRO ONE INC	21 sept. 2026	5,562	30	30
40	HYDRO ONE INC	24 févr. 2026	2,770	38	39
175	HYDRO QUEBEC	1 sept. 2029	3,400	171	174
30	IA FINANCIAL CORP INC	25 févr. 2032	3,187	28	28
10	INTACT FINANCIAL CORPORATION	18 mai 2028	2,179	9	9
5	LOBLAW COMPANIES LTD	11 déc. 2028	4,488	5	5
20	MANULIFE FINANCIAL CORP	19 juin 2082	7,117	19	20
15	METRO INC	6 déc. 2027	3,390	14	15
35	NATIONAL BANK OF CANADA	7 déc. 2026	4,968	35	35
62	NATIONAL BANK OF CANADA	15 juin 2026	1,534	56	58
43	NATIONAL BANK OF CANADA	3 nov. 2025	5,296	43	43
35	NORTH WEST REDWTR PARTNERSHIP	1 juin 2027	2,800	33	33
55	OMERS REALTY CORP	14 nov. 2028	5,381	57	57
25	ONTARIO POWER GENERATION INC	8 avr. 2030	3,215	22	24
15	ONTARIO POWER GENERATION INC	4 oct. 2027	3,315	14	15
65	ONTARIO POWER GENERATION INC	8 avr. 2025	2,893	63	64
30	RIOCAN REIT	15 juin 2026	1,974	27	28
10	ROGERS COMMUNICATIONS INC	21 sept. 2028	5,700	10	10
30	ROGERS COMMUNICATIONS INC	31 mars 2027	3,650	28	29
5	ROGERS COMMUNICATIONS INC	1 mars 2027	3,800	5	5
10	ROYAL BANK OF CANADA	24 nov. 2080	4,500	9	10
5	ROYAL BANK OF CANADA	1 févr. 2033	5,010	5	5
60	ROYAL BANK OF CANADA	31 juil. 2028	1,833	51	54

# Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2023

(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
<b>Obligations (suite)</b>					
<b>Obligations émises par des entreprises (suite)</b>					
20	ROYAL BANK OF CANADA	1 mai 2028	4,632	20	20
50	SUN LIFE FINANCIAL INC	4 juil. 2035	5,500	50	52
35	TELUS CORP	8 juil. 2026	2,750	33	34
20	THE BANK OF NOVA SCOTIA	27 juil. 2082	7,023	20	20
30	TORONTO DOMINION BANK	31 oct. 2082	7,283	30	30
20	TORONTO DOMINION BANK	22 avr. 2030	3,105	19	19
45	TORONTO DOMINION BANK	8 mars 2028	1,888	39	41
20	TORONTO HYDRO CORP	20 oct. 2031	2,470	16	18
25	TORONTO HYDRO CORP	11 déc. 2029	2,430	23	23
25	TORONTO HYDRO CORP	25 août 2026	2,520	23	24
15	TORONTO-DOMINION BANK	8 mars 2028	1,888	13	14
15	TRANSCANADA PIPELINES LTD	5 avr. 2027	3,800	14	15
20	IVANHOE CAMBRIDGE II INC	2 juin 2028	4,994	20	20
67	LOWER MATTAGAMI ENERGY LP	14 mai 2031	2,433	57	60
10	LOWER MATTAGAMI ENERGY LP	21 oct. 2026	2,307	9	9
50	ONTARIO TEACHERS FINANCE TRUST	2 juin 2032	4,450	52	52
25	FAIRFAX FINL HOLDINGS LTD	16 déc. 2026	4,700	24	25
30	ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION INC	11 sept. 2025	3,310	29	29
15	DREAM INDL REAL ESTATE INVT TR	13 avr. 2026	3,968	14	15
32	DREAM SUMMIT INDUSTRIAL LP	12 janv. 2027	2,250	29	30
15	VERIZON COMMUNICATIONS INC	22 mars 2028	2,375	13	14
20	RELIANCE LP	1 août 2028	2,670	18	18
10	RELIANCE LP	15 mars 2025	3,836	10	10
				2 167	2 222
<b>Total - Obligations</b>				4 040	4 156

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
<b>Actions</b>			
<b>Matériaux</b>			
291	WINPAK LTD	12	12
<hr/>			
		12	12
<b>Communications</b>			
818	QUEBECOR INC	25	26
1 718	TELUS CORP	43	41
329	THOMSON REUTERS CORPORATION	62	64
<hr/>			
		130	131

**Inventaire du portefeuille**  
**au 31 décembre 2023**  
(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
<b>Actions (suite)</b>			
<b>Consommation de services</b>			
574	CCL INDUSTRIES INC	34	34
639	DOLLARAMA INC	60	61
348	RESTAURANT BRANDS INTL INC	35	36
328	RICHELIEU HARDWARE LTD	15	16
266	RB GLOBAL INC	23	24
		<u>167</u>	<u>171</u>
<b>Finance</b>			
366	BANK OF MONTREAL	47	48
125	IA FINANCIAL CORP INC	11	11
291	INTACT FINANCIAL CORP	58	59
470	NATIONAL BANK OF CANADA	47	47
415	ROYAL BANK OF CANADA	52	56
1 675	TMX GROUP LTD	52	54
452	TORONTO DOMINION BANK	38	39
		<u>305</u>	<u>314</u>
<b>Consommation de produits</b>			
907	EMPIRE CO LTD	31	32
377	LOBLAW COMPANIES LTD	47	48
759	METRO INC	54	52
		<u>132</u>	<u>132</u>
<b>Industries</b>			
332	CANADIAN NATIONAL RAILWAY CO	53	55
529	FINNING INTERNATIONAL INC	20	20
352	STANTEC INC	36	37
484	TOROMONT INDUSTRIES LTD	56	56
262	WASTE CONNECTIONS INC	51	52
599	CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY	61	63
		<u>277</u>	<u>283</u>
<b>Technologie de l'information</b>			
451	CGI INC	64	64
23	CONSTELLATION SOFTWARE INC	74	75
356	DESCARTES SYS GROUP INC	39	40
163	TOPICUS.COM INC	15	15
80	LUMINE GROUP INC	2	2
		<u>194</u>	<u>196</u>

## Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2023

(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
<b>Actions (suite)</b>			
<b>FNB</b>			
25 910	ISHARES ESG ADVANC MSCI EAFE	2 097	2 182
62 425	ISHARES ESG ADVANCE MSCI USA	3 081	3 277
		<u>5 178</u>	<u>5 459</u>
<b>Total - Actions</b>		<u>6 395</u>	<u>6 698</u>
<b>Total - Inventaire du portefeuille</b>		<u>12 944</u>	<u>13 363</u>

# Notes complémentaires

## Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

---

(en milliers de \$ canadiens)

### 1. Information générale sur le Plan

Le Plan IDEO+ RESPONSABLE (le « Plan ») est une fiducie constituée par déclaration de fiducie en vertu du Code civil du Québec; il est régi par une convention de fiducie (la « convention ») conclue le 1<sup>er</sup> février 2022 entre la Fondation Kaleido (la « Fondation »), Trust Eterna inc. et Kaleido Croissance inc (le « Gestionnaire »). Cette dernière entité agit comme gestionnaire de fonds d'investissement du Plan IDEO+ RESPONSABLE promu par la Fondation. Le siège social du Plan, qui est son établissement principal, est situé au 1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 500, Québec (Québec) G1W 0C5.

Le Plan IDEO+ RESPONSABLE est un plan de bourse d'études de type individuel. En vertu d'un plan de bourse d'études de type individuel, il y a un seul bénéficiaire désigné en tout temps et celui-ci n'a pas à avoir un lien de parenté avec le souscripteur. De plus, aucune limite d'âge n'est imposée pour devenir un bénéficiaire du plan de bourse d'études. Les souscripteurs choisissent d'effectuer des cotisations uniques ponctuelles ou des cotisations mensuelles. Les bénéficiaires peuvent avoir droit à un certain nombre de subventions gouvernementales. Les cotisations et les subventions sont comptabilisées et maintenues chez le dépositaire. Les cotisations sont remboursées au souscripteur ou au bénéficiaire, tandis que le revenu tiré de ces cotisations ainsi que les subventions servent à verser des paiements d'aide aux études s'il respecte les modalités de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

La publication des présents états financiers a été autorisée par le conseil d'administration le 21 mars 2024.

### 2 Information significative sur les méthodes comptables

#### Déclaration de conformité

Ces états financiers sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables au 31 décembre 2023.

#### Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque exercice de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-après.

La présentation des actifs et passifs à l'état de la situation financière s'effectue du plus liquide au moins liquide. Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. La monnaie de présentation des états financiers est le dollar canadien (\$ CAN), ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle du Plan.

#### Entité d'investissement

Le Plan répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, car les conditions suivantes sont rencontrées:

- Le Plan obtient des capitaux de plusieurs investisseurs (les souscripteurs) dans le but de gérer leur épargne;
- Le Plan déclare à ses investisseurs (souscripteurs) que son activité d'investissement a pour objectif de générer du rendement et procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission; et
- Le Plan mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Ainsi le Plan ne prépare pas d'états financiers consolidés.

#### Comptabilisation des produits

- **Intérêts gagnés aux fins de paiements d'aide aux études**

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques aillent au Plan et que le montant des produits puisse être évalué de façon fiable. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps, selon le montant du capital impayé et au taux d'intérêt effectif.



## **2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)**

### **Comptabilisation des produits (suite)**

- **Dividendes**

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Plan à percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire à la date de déclaration du dividende.

### **Comptabilisation des charges**

- **Frais de courtage**

Les frais de courtage payés aux courtiers représentent une commission calculée par ce dernier et varient habituellement entre 0,01 \$ et 0,05 \$ par action ou obligation achetée ou vendue.

- **Honoraires des gestionnaires de portefeuille**

Les honoraires payés aux gestionnaires de portefeuille représentent un pourcentage dégressif établi par le gestionnaire en fonction de l'actif total moyen placé sous sa gestion.

- **Honoraires du fiduciaire**

Les honoraires du fiduciaire représentent un montant fixe annuel déterminé par contrat avec le fiduciaire.

- **Honoraires du gardien de valeurs**

Les honoraires payés au gardien de valeur représentent 0,009 % (0,009 % en 2022) de l'actif annuel moyen sous gestion. Des frais de transaction reliés à l'achat et à la vente de titres sont également facturés.

- **Honoraires d'administration**

Les honoraires d'administration payés au gestionnaire de fonds d'investissement et au promoteur sont de 1,65 % de l'actif sous gestion.

Les honoraires d'administration qui ne sont pas requis pour le maintien et le développement de Kaleido Croissance inc. sont réduits de tout excédent des revenus sur les dépenses afin de retourner tout surplus aux Plans IDEO+ PRUDENT, IDEO+ RESPONSABLE, IDEO+ EVOLUTIF (collectivement les « Plans ») par le biais d'une baisse du taux d'honoraires d'administration.

- **Honoraires du comité d'examen indépendant**

Les honoraires du comité d'examen indépendant sont composés des jetons de présence et d'une allocation annuelle accordés aux membres du comité en plus des dépenses reliées à la tenue des rencontres.

### **Instruments financiers**

- **Classement et évaluation des actifs financiers**

À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Plan établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers.

De plus, en vertu de l'option de juste valeur, il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net si certaines conditions sont respectées. Le Plan n'a pas désigné d'actif en vertu de l'option de juste valeur.

- **Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels**

Pour les fins du classement d'un actif financier, le Plan doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal dû.

## **2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)**

### **Instruments financiers (suite)**

- **Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels (suite)**

Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée, pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si le Plan détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

- **Modèle économique**

Pour établir le classement des actifs financiers, le Plan détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont le Plan gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont le Plan s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont le Plan dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal du Plan est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif du Plan est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Enfin, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Tout le portefeuille de placements est maintenant classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net dû à la stratégie du Plan ainsi que les décisions sont fondées sur la juste valeur des actifs. Bien que le Plan perçoive des flux de trésorerie contractuels pendant la détention de ces actifs, ceux-ci sont jugés accessoires et non essentiels à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Plan. Puisque ce modèle correspond à un autre modèle économique conformément à l'IFRS 9, ces actifs financiers doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La trésorerie, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, la SCEE à recevoir et l'IQEE à recevoir sont comptabilisés au coût amorti, puisqu'ils sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. À leur comptabilisation initiale, ces actifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces actifs sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans l'état de la situation financière, le cas échéant.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Plan applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions, des événements et de la conjoncture économique. Toute perte de valeur initiale et subséquente doit être comptabilisée au résultat net.

La méthode de dépréciation à trois phases pour les pertes de crédit attendues est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit des instruments financiers n'a pas augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1 et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée.

## **2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)**

### **Instruments financiers (suite)**

- **Modèle économique (suite)**

Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée. Pour les clients qui ne comportent pas de composante de financement importante, le Plan utilise la méthode simplifiée, ainsi la provision pour pertes de crédit correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier.

Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la phase 1. Lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Les revenus d'intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute pour les actifs financiers dans les phases 1 et 2 et selon la valeur comptable nette pour les actifs financiers dans la phase 3.

Le solde de règlement sur achat, les fournisseurs et autres crédateurs sont classés comme passifs financiers au coût amorti. À leur comptabilisation initiale, ces passifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **Trésorerie**

La trésorerie comprend les dépôts auprès d'institutions financières.

### **Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir**

Le versement de l'incitatif s'effectue généralement au mois de mai suivant l'année fiscale des cotisations reçues. À la date de la publication des états financiers, le montant de l'IQEE à recevoir est estimé à partir des cotisations versées par chaque souscripteur au cours de la période terminée le 31 décembre 2023 en appliquant, dans un premier temps, les modalités relatives à l'incitatif de base. De plus, si le souscripteur est admissible à la majoration, un montant d'incitatif additionnel à recevoir est estimé, selon les modalités applicables. Le total de l'incitatif de base ainsi que celui de la majoration est assujéti aux maximums annuels et cumulatifs et ces derniers sont également considérés dans l'estimation du montant d'IQEE à recevoir.

### **Actif net attribuable aux contrats**

L'actif net attribuable aux contrats est un passif financier issu d'un contrat unique et le Plan présente la ventilation de ce passif financier en fonction de son utilisation, soit l'épargne des souscripteurs, la SCEE, l'IQEE, les revenus sur l'épargne et les revenus sur incitatif.

- **Épargne des souscripteurs**

L'épargne des souscripteurs correspond aux cotisations des souscripteurs.

- **Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998, le gouvernement du Canada ajoute 20 % aux cotisations déposées dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE), jusqu'à l'atteinte des plafonds admissibles, par un souscripteur qui a satisfait aux conditions exigées par le Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) en faisant parvenir au Plan certaines informations. Le montant annuel maximal de la subvention est fixé à 500 \$ par bénéficiaire (soit 2 500 \$ X 20 % = 500 \$).

## **2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)**

### **• Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) (suite)**

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le taux de SCEE applicable à la première tranche de 500 \$ de contribution annuelle dans un REEE est passé de 20 % à 40 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté en 2023 n'excède pas 53 359 \$ et à 30 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté se situe entre 53 360 \$ et 106 717 \$ pour l'année 2023. Ces montants sont indexés chaque année. Les bénéficiaires nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et dont la famille est financièrement admissible peuvent recevoir le Bon d'études canadien (BEC), qui se compose d'un montant initial de 500 \$ versé dans le REEE du bénéficiaire. Par la suite, ce bénéficiaire peut également être admissible à recevoir une somme de BEC additionnelle de 100 \$ par année pendant un maximum de 15 ans. La subvention est remise au bénéficiaire avec le versement des PAE.

### **Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)**

Le 20 février 2007, le gouvernement du Québec a mis sur pied l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE), un programme d'encouragement à l'épargne-études prenant la forme d'un crédit d'impôt remboursable versé directement dans un REEE ouvert chez un fournisseur de REEE qui offre l'IQEE. Le montant annuel maximal de l'incitatif est fixé à 250 \$ par bénéficiaire (soit  $2\,500 \$ \times 10 \% = 250 \$$ ). De plus, le taux d'IQEE applicable à la première tranche de 500 \$ de contribution annuelle dans un REEE est de 20 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté en 2023 n'excède pas 49 275 \$ et de 15 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté se situe entre 49 276 \$ et 98 540 \$ pour l'année 2023.

Ces montants sont indexés chaque année. Le crédit s'applique à compter de l'année d'imposition 2007 à l'égard d'une cotisation versée dans un REEE après le 20 février 2007 pour une année civile postérieure à 2006.

Cet incitatif à l'épargne-études peut atteindre, sur une base cumulative, 3 600 \$ par enfant. L'incitatif est remis au bénéficiaire avec le versement des PAE.

### **Mode de Calcul du montant des PAE**

Les PAE sont composés des revenus accumulés sur les cotisations, des subventions gouvernementales et des revenus accumulés sur celles-ci. Les PAE que le bénéficiaire pourra recevoir dépendent des revenus qui auront été générés par les placements effectués par les gestionnaires de portefeuille sur les cotisations, sur les subventions gouvernementales et sur les revenus accumulés sur toutes ces sommes.

Les actifs du souscripteur sont mis en commun avec ceux d'autres souscripteurs. Étant entendu que chacune des classes d'actifs génère un rendement brut différent et que certains frais et charges opérationnelles assumés par le plan peuvent varier d'une classe d'actifs à l'autre, Kaleido Croissance inc. procède mensuellement à l'attribution du rendement net qui est propre au souscripteur en appliquant la méthode décrite ci-après.

En fonction de l'âge du bénéficiaire et de la valeur totale du compte du souscripteur (la somme des cotisations, des subventions reçues et des revenus cumulés qui appartiennent au bénéficiaire et qui sont attribués sa convention), nous déterminons sa quote-part des actifs du plan, et ce, pour chacune des classes d'actifs prévues à la politique à profil évolutif. Les revenus nets générés par le plan pour chacune de ces classes d'actifs sont ensuite attribués au compte du souscripteur en fonction de sa quote-part.

Cette façon d'attribuer les rendements du plan entre les différents comptes permet à Kaleido Croissance inc. de s'assurer que tous les bénéficiaires participent aux avantages du plan et recevront des versements sous forme de PAE qui sont équitables. Puisque le rendement net attribué variera selon l'âge du bénéficiaire et de sa quote-part, le rendement que le souscripteur réalisera sur son propre compte annuellement sera différent de celui publié dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du plan.

Le souscripteur décidera lui-même du montant de PAE versé au bénéficiaire, ou pour son compte, sous réserve des limites.

### **Imposition**

Le Plan est une fiducie instituée en vertu d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) et celle-ci est donc dispensée de produire la déclaration de revenus des fiducies. Le Plan ne comptabilise donc pas de charge d'impôt sur le résultat.

**Notes complémentaires**  
**Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022**  
(en milliers de \$ canadiens)

**3. Jugements significatifs, estimations et hypothèses**

L'application des méthodes comptables du Plan, qui sont décrites à la note 2 des états financiers de la période terminée le 31 décembre 2023, exige que la direction exerce son jugement, qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cet exercice ou dans l'exercice de la révision et dans les exercices ultérieurs si la révision a une incidence sur l'exercice considéré et sur les exercices ultérieurs.

La direction a exercé son jugement, a effectué des estimations et a établi des hypothèses concernant l'incitatif québécois à l'épargne études (IQEE) à recevoir.

**4. Placements**

	<b>31 décembre 2023</b>	31 décembre 2022
Placements à court terme	<b>2 509</b>	1 039
Obligations	<b>4 156</b>	500
Actions	<b>6 698</b>	1 067
	<b>13 363</b>	2 606

**5. Actifs et passifs courants**

Le Plan s'attend à recouvrer les sommes relatives aux dividendes à recevoir, aux intérêts à recevoir, à la SCEE à recevoir, ainsi qu'à l'IQEE à recevoir, au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture. Également, le Plan s'attend à régler les sommes aux fournisseurs et autres crédateurs au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

**6. Fournisseurs et autres crédateurs**

		<b>31 décembre 2023</b>	31 décembre 2022
Montant à payer à Kaleido Croissance Inc.	7	<b>29</b>	252
Montant à payer à la Fondation Kaleido	7	<b>1</b>	1
Autres		<b>6</b>	3
		<b>36</b>	256

**Notes complémentaires**  
**Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022**  
(en milliers de \$ canadiens)

**7. Opérations entre parties liées**

**Kaleido Croissance inc.**

Kaleido Croissance inc., filiale en propriété exclusive de la Fondation Kaleido, est le placeur des produits promus par la Fondation et agit à titre de gestionnaire du fonds d'investissement et de placeur du Plan.

**Fondation Kaleido**

La Fondation est le promoteur du Plan IDEO+ RESPONSABLE. Le Plan et la Fondation rendent compte au même conseil d'administration.

<b>Honoraires d'administration</b>	<b>2023</b>	<b>2022 (333 jours)</b>
Kaleido Croissance Inc.	<b>119</b>	12
	<b>119</b>	12

  

<b>Montant à payer</b>	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
Kaleido Croissance Inc.	<b>(29)</b>	(252)
Fondation Kaleido	<b>(1)</b>	(1)
	<b>(30)</b>	(253)

**8. Gestion du capital**

**Objectifs de placement**

Les objectifs de placement fondamentaux du Plan IDEO+ Responsable sont d'investir les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales dans une combinaison diversifiée de placements de manière à générer un rendement à long terme raisonnable et compétitif, tout en assumant un niveau de risque jugé faible à modéré. Le remboursement intégral des cotisations au souscripteur n'est pas garanti. Toutefois, la stratégie de placement à profil évolutif prévoit le rajustement de la répartition de l'actif au fil des ans, de manière à réduire l'exposition au risque au fur et à mesure que le bénéficiaire approche l'âge d'entreprendre des études admissibles et ainsi favoriser la préservation du capital accumulé avec le temps.

Les fonds du Plan IDEO+ Responsable sont principalement investis dans des titres à revenu variable (actions, FNB et parts d'OPC), ainsi dans des titres à revenu fixe (titres d'État, titres d'emprunt émis par une société et titres du marché monétaire).

Le Plan IDEO+ Responsable vise spécifiquement l'investissement dans des titres ayant un fort alignement positif envers la lutte contre les changements climatiques ainsi que l'éducation de qualité et l'amélioration des conditions de vie des enfants. Sa politique de placement à profil évolutif comporte un risque de placement faible à modéré selon l'âge du bénéficiaire, puisqu'elle prévoit une proportion importante en titres à revenu variable, laquelle décroît graduellement plus le bénéficiaire avance en âge. Cette proportion de titres à revenu variable diminue ainsi avec le temps, de manière à être surpassée, en fin de parcours, par la proportion investie en titres à revenu fixe, moins volatiles. Le Plan IDEO+ Responsable investit dans des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions américaines, généralement en détention directe, quoiqu'il soit également possible de le faire par le biais d'OPC ou de FNB. Le Plan investit également dans des actions étrangères, de l'immobilier et de l'infrastructure, via des OPC ou FNB.

## **8. Gestion du capital (suite)**

### **Stratégies de placement**

La principale stratégie de placement employée par le Plan IDEO+ Responsable est d'investir les cotisations, les subventions gouvernementales et le revenu conformément à une stratégie de placement à profil évolutif qui vise à faire coïncider l'âge des bénéficiaires et la date prévue de leur inscription à des études admissibles avec des catégories d'actifs et une répartition appropriée des placements. Conformément à cette stratégie, les bénéficiaires sont classés par âge et avec une répartition cible distincte selon l'horizon de placement.

La stratégie de placement à profil évolutif se fonde sur une structure à 19 paliers, correspondant à la tranche d'âge du bénéficiaire, où, jusqu'à l'âge de 14 ans, les actifs du plan sont investis selon une répartition qui accorde une place prépondérante aux titres à revenu variable (actions, FNB et parts d'OPC) et une place moins importante aux titres à revenu fixe. La répartition des actifs évolue automatiquement avec le temps en fonction de l'horizon de placement de manière à réduire le risque au fur et à mesure que le bénéficiaire se rapproche de l'âge de 18 ans. Ainsi, en fonction de cet horizon de placement, la proportion des titres à revenu fixe augmente alors que celle des titres à revenu variable baisse. Pendant les dernières années de l'horizon de placement, alors que le moment de demander un PAE approche, les actifs seront répartis de façon de plus en plus prudente, la majorité des actifs se composant de titres à revenu fixe, d'espèces et de quasi-espèces.

Ces politiques et procédures doivent se conformer aux dispositions prévues à la Loi sur les valeurs mobilières (Québec) et remplir les conditions de l'article 146.1 (1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Le Plan n'est soumis à aucune autre exigence externe concernant son capital.

## **9. Instruments financiers**

### **Juste valeur**

- **Détermination de la juste valeur**

La juste valeur de la trésorerie, de la SCEE à recevoir, de l'IQEE à recevoir, ainsi que des fournisseurs et autres créiteurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de l'actif net attribuable aux contrats correspond à sa valeur comptable, étant donné qu'elle représente le montant résiduel attribué aux détenteurs de contrats et aux bénéficiaires à la date de clôture.

- **Évaluations à la juste valeur**

Les plans de bourses d'études promus par la Fondation se qualifient, en vertu des IFRS, à titre d'entité d'investissement puisqu'ils détiennent et effectuent la gestion des fonds en provenance d'investisseurs (les souscripteurs) dans le but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital ainsi que des revenus d'investissement. De plus, les plans de bourses d'études évaluent et apprécient la performance de ces investissements sur la base de la juste valeur.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'ils estiment la juste valeur d'un actif ou d'un passif, les plans de bourses d'études prennent en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

La juste valeur de la trésorerie, de la SCEE à recevoir, de l'IQEE à recevoir, ainsi que des fournisseurs et autres créiteurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de l'actif net attribuable aux comptes correspond à sa valeur comptable, étant donné qu'elle représente le montant résiduel attribué aux détenteurs de comptes et aux bénéficiaires à la date de clôture.

La juste valeur des placements en actions est établie à partir des cours acheteurs. Pour les placements à court terme ainsi qu'en obligations, si des cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux et les risques de crédit.



## Notes complémentaires

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de \$ canadiens)

## 9. Instruments financiers (suite)

### Juste valeur (suite)

- **Hiérarchie des évaluations à la juste valeur**

Aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie (niveau 1, 2 ou 3) en fonction du niveau auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- **Niveau 1** – Évaluation fondée sur les cours (non rajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (par exemple, des prix observables sur le TSX) et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- **Niveau 2** – Évaluation fondée sur des données autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), par exemple: des évaluations matricielles, des courbes de taux et la comparaison à certains indices;
- **Niveau 3** – Évaluation fondée sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables), par exemple: des évaluations de placements privés effectuées par des gestionnaires de placements.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Les justes valeurs sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre se négocie sur un marché actif et qu'un cours publié est disponible. Si un instrument financier classé dans le niveau 1 cesse de se négocier sur un marché actif, il est transféré au niveau suivant, soit le niveau 2. Si l'évaluation de sa juste valeur requiert une utilisation significative de paramètres non observables sur le marché, il est alors reclassé directement au niveau 3.

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et sont classés selon la hiérarchie d'évaluation :

Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	2 417	92	-	2 509
Obligations	-	4 156	-	4 156
Actions	6 698	-	-	6 698
	9 115	4 248	-	13 363

Au 31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	1 039	-	-	1 039
Obligations	-	500	-	500
Actions	1 067	-	-	1 067
	2 106	500	-	2 606

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1

### Gestion des risques découlant des instruments financiers

En raison de ses activités, le Plan est exposé à divers risques associés aux instruments financiers, à savoir le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le programme global de gestion des risques du Plan vise à maximiser les rendements obtenus sans exposer l'investissement des souscripteurs à un risque indu et réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière.



**Notes complémentaires**  
**Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022**  
(en milliers de \$ canadiens)

**9. Instruments financiers (suite)**

**Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

Les principaux risques financiers découlant des instruments financiers auxquels est exposé le Plan et les principales mesures prises pour les gérer sont les suivants.

• **Risque de crédit**

Le Plan est exposé au risque de crédit qui correspond au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel est exposé le Plan découle principalement de ses placements en titres de créance. Le Plan a établi des critères qualitatifs de sélection des investissements afin de limiter ce risque. Le Plan sélectionne uniquement des titres du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux, d'une municipalité, d'organismes comportant une garantie d'un gouvernement ou de sociétés considérés de qualité ou dans des titres émis par des sociétés pourvu que ces titres aient une notation minimale BBB ou équivalente telle qu'octroyée par une agence de notation désignée.

Certaines limites quantitatives ont également été établies afin de réduire le risque de crédit. Les titres de chaque emprunteur, à l'exception d'un gouvernement, sont limités à 7,5 % de la valeur marchande totale des titres à revenu fixe confiés au gestionnaire de placements. L'exposition maximale au risque de crédit pour le Plan correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'état de la situation financière.

Au 31 décembre 2023, le Plan a investi dans des titres à revenu fixe qui ne sont pas en souffrance ni dépréciés et présentant les notations de crédit suivantes :

Notation de crédit	Pourcentage du total des titres de créance*	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	%	%
AAA	0,3	14,1
AA	58,4	51,7
A	25,1	19,8
BBB	16,2	14,4

\*En excluant les placements à court terme

• **Risque de liquidité**

Ce risque se rapporte à la capacité du Plan d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers et, donc, d'effectuer des déboursés au fur et à mesure que ceux-ci sont requis. Le Plan est exposé quotidiennement à des remboursements d'épargne aux souscripteurs. Ces derniers sont en droit de demander le remboursement de leur épargne en tout temps.

Le risque de liquidité est sensiblement réduit par le fait que l'épargne des souscripteurs est investie en majorité dans des titres à revenu fixe qui se transigent dans des marchés liquides et plus le contrat se rapproche de l'échéance plus cette proportion augmente. Le Plan effectue une gestion quotidienne attentive de sa trésorerie et s'assure de conserver un niveau de trésorerie permettant de répondre à ses besoins de liquidités.

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles des passifs financiers du Plan en date du 31 décembre 2023 et 2022 en considérant que les souscripteurs réclament leur épargne à l'échéance de leur contrat. Le souscripteur a, cependant, la possibilité de la réclamer en tout temps en résiliant des unités ou une partie de celles-ci :

Échéance	Solde de règlement sur achat	Fournisseurs et autres créiteurs	IQEE à rembourser	Actif net attribuable aux contrats	Total
2023	-	36	1	14 848	14 885

**Notes complémentaires**  
**Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022**  
(en milliers de \$ canadiens)

**9. Instruments financiers (suite)**

**Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

• **Risque de liquidité (suite)**

Échéance	Solde de règlement sur achat	Fournisseurs et autres créditeurs	IQEE à rembourser	Actif net attribuable aux contrats	Total
2022	-	256	-	2 905	3 161

• **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La variation de certains paramètres des marchés financiers influence l'état de la situation financière du Plan et le résultat global. Le Plan tient compte de ces risques dans le choix de la répartition globale de ses actifs.

Plus spécifiquement, il en atténue les effets par une diversification de son portefeuille de placements entre plusieurs marchés financiers (marchés monétaire, obligataire et boursier), différents produits dont les profils de risque varient (titres participatifs ou à revenu fixe) ainsi qu'entre les secteurs d'activités (gouvernemental, municipal, énergie, matériaux, communications, utilitaires, finance, consommation de produits, consommation de services, industries et technologie).

• **Risque de change**

Le risque de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Plan effectue des transactions libellées en devises étrangères et est donc exposé au risque de change lors de la vente et l'achat de placements en devises américaines et lorsque le Plan a des devises américaines dans son encaisse. Au 31 décembre 2023, le Plan avait 3,2 \$ (5 \$ au 31 décembre 2022) en devise américaine représentant 4,2 \$ (6,8 \$ au 31 décembre 2022) dans la trésorerie. Le Plan avait également des actions en devise américaine pour un total de 4,1 M\$ (0,8 M\$ au 31 décembre 2022) représentant 5,5 M\$ (1,1 M\$ au 31 décembre 2022) dans les placements.

• **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La variation des taux d'intérêt a une incidence directe sur la valeur des titres à échéance déterminée dans le portefeuille de placements. Ce risque est tempéré par une fourchette de durée pour la portion active du portefeuille obligataire, ainsi que par l'élaboration d'une durée cible en lien avec les perspectives économiques pour la partie passive du portefeuille obligataire. La répartition des échéances des obligations est régulièrement ajustée en fonction de l'anticipation du mouvement des taux d'intérêt, en respect des barèmes d'échéances prévues à la politique de placement du Plan. La durée cible est établie en fonction d'une analyse du contexte économique, des perspectives et du risque en fonction de la nature même du plan.

Au 31 décembre 2023, une variation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le marché, en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait pour conséquence de faire varier la juste valeur des obligations détenues dans le portefeuille de placements, le résultat net, le résultat global et l'actif net attribuable aux contrats du Plan d'environ 0,2 M\$ (0,02 M\$ au 31 décembre 2022). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important.

Les placements ayant un risque de taux d'intérêt se détaillent de la façon suivante :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	%	%
Échéant à moins d'un an	37,6	67,5
Échéant entre un an et cinq ans	26,2	14,5
Échéant après cinq ans	36,2	18,0

**Notes complémentaires**  
**Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022**  
(en milliers de \$ canadiens)

**9. Instruments financiers (suite)**

**Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

• **Risque de prix**

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La volatilité des marchés boursiers influence principalement la valeur des actions détenues par le Plan. Il est à noter que cette exposition est toutefois répartie dans des secteurs d'activités variés et dans des titres canadiens et américains de grande capitalisation majoritairement, ce qui réduit ce risque. Cependant, basé sur la politique de placement profil évolutif comporte un risque de placement faible à modéré selon l'âge du bénéficiaire, puisqu'elle prévoit une proportion importante en titres à revenu variable, laquelle décroît graduellement plus le bénéficiaire avance en âge. Cette proportion de titres à revenu variable diminue ainsi avec le temps, de manière à être surpassée, en fin de parcours, par la proportion investie en titres à revenu fixe, moins volatiles.

Le Plan IDEO+ Responsable investit dans des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions américaines, généralement en détention directe, quoiqu'il soit également possible de le faire par le biais d'OPC ou de FNB. Le Plan investit également dans des actions étrangères, de l'immobilier et de l'infrastructure, via des OPC ou FNB.

Si le prix des actions et des indices sous-jacents avait augmenté ou diminué de 10%, toutes les autres variables demeurant constantes, la variation de la juste valeur des actions détenues dans le portefeuille de placements, du résultat net, du résultat global et de l'actif net attribuable aux contrats serait d'environ 0,7 M\$ (0,1 M\$ au 31 décembre 2022). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important. L'analyse de sensibilité sur la juste valeur des titres en obligations est décrite à la section traitant du risque de taux d'intérêt.

• **Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Plan en rapport avec la valeur comptable totale des actions :

Segments de marché	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	%	%
Matériaux	0,2	0,0
Communications	2,0	0,0
Finance	4,7	0,0
Consommation de produits	2,0	0,0
Consommation de services	2,5	0,0
Industrie	4,2	0,0
Technologie de l'information	2,9	0,0
FNB	81,5	100,0

## Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. Instruments financiers (suite)

#### Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

##### Compensation

Le tableau suivant présente les instruments financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans les états financiers du Plan :

<b>Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir</b>	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
Actif financier brut	<b>593</b>	204
Passif financier compensé	<b>(8)</b>	(3)
	<b>585</b>	201

Le Plan ne détient aucun autre instrument financier faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

Le Plan ne détient aucun actif en garantie de la SCEE à recevoir.

## Paiements d'aide aux études (non audités)

au 31 décembre 2023

(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'unités au 31 décembre 2022	Nombre d'unités souscrites	Nombre d'unités résiliées ou échues	Nombre d'unités au 31 décembre 2023	Épargne des souscripteurs	Revenus sur incitatif / Revenus sur épargne / Compte PAE	SCEE	IQEE
2 218	5 153	(46)	7 325	10 595	557	2 608	1 088

**Paiements d'aide aux études (non audités)**  
**Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022**  
(en milliers de \$ canadiens)

---

	<b>31 décembre 2023</b>	31 décembre 2022
<b>Paiements d'aide aux études versés</b>		
PAE versés excluant les subventions gouvernementales et les revenus cumulés sur celles-ci	<b>0,4</b>	-

## **Kaleido Croissance inc.**

Placeur et gestionnaire des plans de bourses d'études  
promus par la Fondation Kaleido

**1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 500  
Québec QC G1W 0C5**

**Téléphone : 1 877 410-7377**

**Télécopieur : 418 651-8030**

**Courriel : [info@kaleido.ca](mailto:info@kaleido.ca)**

**[kaleido.ca](http://kaleido.ca)**

